

**ARRÊTÉ DEP-2026-413 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 28 mars 2011 portant création du brevet professionnel coiffure ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel coiffure pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Irène DUCHESNE, inspectrice de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Gilles FORTIER DURAND, professionnel

Enseignants :

Madame Muriel SINOU
Madame Virginie PAVILLON
Monsieur Clément BARRE
Monsieur Jonathan CAMIO

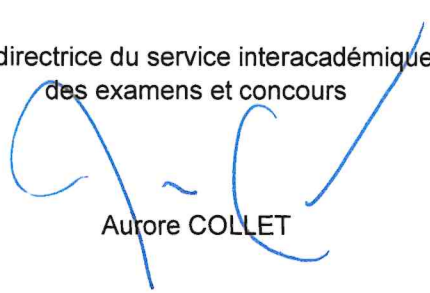
Professionnels :

Madame Isabelle BAZIRE
Madame Mélanie ROBE
Monsieur David CHHOR
Monsieur Thierry KALFA

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET